

1998-302

1997-1998

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE LA DEFENSE



DIVISION A
GROUPE A1

MEMOIRE DE STRATEGIE

**Lituanie : renforcement de la capacité défensive
et intégration dans les structures occidentales**

Lieutenant-colonel DUDAVICIUS

PLAN

INTRODUCTION : LES MENACES EXTERIEURES POTENTIELLES	3
I- ASPECTS MILITAIRES DE LA POLITIQUE DE DEFENSE	4
II- COOPERATION REGIONALE (BALTBAT)	6
III- CHEMINEMENT VERS L'OTAN	8
IV- RELATIONS AVEC L'UE ET L'UEO	9
CONCLUSION : POLITIQUE DE DEFENSE A VENIR.	11

INTRODUCTION : Les menaces extérieures potentielles

Au cours de son histoire, la Lituanie a subi la domination russe à trois reprises : en 1795-1914, 1940-1941 et 1944-1990, lorsque la Russie et l'Occident se partageaient cette partie du monde. La Lituanie a rétabli son indépendance le 11 mars 1990. Cette évaluation historique est importante car elle nous amène à conclure qu'à présent que nous avons créé un Etat indépendant capable de contrôler ses frontières et son territoire. Notre situation géopolitique nous garantira, à la condition que la paix se maintienne en Europe, un développement politique, social et économique rapide. En revanche, dans l'éventualité d'une crise ou d'un conflit, notre territoire serait le plus vulnérable d'Europe en raison de cette même situation géopolitique. Une perte du contrôle politique sur notre propre territoire en cas de crise à long terme entre l'Est et l'Ouest bloquerait notre pays en "première ligne de défense".

Nous pouvons classer les menaces possibles contre notre Etat en quatre groupes.

La première est liée à l'instabilité croissante sur le territoire de l'ex-Union soviétique (des conflits interrégionaux, ethno-religieux et territoriaux), ainsi que des conflits sociaux provoqués par le déclin de l'économie. Nous pouvons être entraînés dans ces conflits s'ils impliquent nos voisins.

La deuxième concerne les tendances croissantes d'autoritarisme et de nationalisme sur le territoire de l'ancienne Union soviétique, et surtout en Russie.

La troisième fait que la Lituanie reste confrontée, malgré les accords conclus, au problème du transit de soldats et d'équipement militaire russes sur son territoire vers l'enclave de Kaliningrad. Les troupes russes retirées de la région balte stationnent aujourd'hui essentiellement dans cette enclave où l'on estime à 100 000 le nombre total de soldats, véritable menace potentielle pour la sécurité.

La quatrième menace, qui s'accroît en raison de l'augmentation du taux de criminalité et du risque d'éventuels désastres dans des installations industrielles et énergétiques, concerne le trafic de drogue, d'armes et de matières radioactives, ainsi que le transport illégal de certaines autres marchandises. De nombreux ressortissants de l'ancienne Union soviétique et, parmi eux, un certain nombre de criminels, cherchent en outre à émigrer illégalement vers des pays occidentaux.

Pour tenter de neutraliser toutes ces menaces, nous cherchons à orienter notre politique de sécurité dans plusieurs directions :

I. Défense et sécurité en Lituanie.

II. Relations internationales :

1. Par le renforcement des mécanismes de sécurité régionale.

2. Par la consolidation de nos relations avec nos voisins.

3. Par la participation au processus d'intégration européenne dans les domaines économiques, politiques et de sécurité.

I- Aspects militaires de la politique de défense

Nous avons indiqué plus haut que la Lituanie est confrontée à toute une série de risques et de défis de sécurité, dont certains sont indirectement d'ordre militaire. L'orientation de notre politique de sécurité est fondamentale pour le développement du système défense lituanien.

Aux premiers stades de l'indépendance lituanienne, les responsables politiques ont été nombreux à penser que la Lituanie n'avait pas besoin de forces de défense nationale, et que la mise en place de forces de contrôle des frontières et d'une garde nationale, associées à une police importante suffiraient. L'hypothèse était qu'un petit pays comme la Lituanie devait chercher d'autres sources de sécurité, et qu'il ne fallait pas s'attendre à la voir construire ses forces à partir de zéro (lorsque les troupes russes ont emporté tout le matériel militaire encore utilisable et ont détruit le reste). Cette idée a été abandonnée par la suite et il a été décidé que le pays mettrait sur pied son propre potentiel de défense. La question qui s'est alors posée a été de savoir comment défendre le pays et quelles orientations adopter.

L'assise juridique de la défense lituanienne est article 3 de la Constitution, selon lequel nul n'a le droit de limiter ou d'enfreindre la souveraineté nationale ou les droits y afférents, qui appartiennent à la nation entière. De même la nation et tout citoyen doivent disposer du droit de s'opposer à quiconque recourt à la force, pour empiéter sur leur indépendance, l'intégrité territoriale et sur l'ordre constitutionnel. L'article 139 stipule, en outre, que la défense de la Lituanie contre l'invasion d'une armée étrangère est le droit et le devoir de tout citoyen lituanien. Le contrôle politique des forces armées est exercé au plus haut niveau par le président de la République, qui est également le chef suprême des forces armées lituaniennes ; le Conseil de Défense de l'Etat (également dirigé par le président) est l'institution politique la plus élevée qui traite de défense nationale. Ce Conseil (qui comprend le président, le premier ministre, le président du parlement, le ministre de la Défense nationale et le Commandant en chef des forces armées) coordonne les activités des institutions concernées (ministère de la Défense nationale, ministère de l'Intérieur, département de la Sécurité nationale). Il s'agit d'un organe consultatif qui aide le président à analyser et à résoudre les problèmes liés à la défense et à la sécurité nationale.

Au niveau directement intérieur, le contrôle des forces armées est exercé par le ministre de la Défense nationale, qui est un civil désigné par le président. Le ministre de la Défense supervise l'administration des forces armées et joue le rôle de principal conseiller du Premier ministre pour la politique de défense. Le Commandant en chef des forces armées lituaniennes est nommé par le président (avec l'approbation du parlement). Il est subordonné au ministre de la Défense nationale, et son rôle consiste surtout à préparer les forces armées à défendre le pays.

Les forces constituées de volontaires de défense nationale sont réparties en dix régiments. Elles constituent une sorte de Garde nationale qui joue le rôle de force territoriale. La Garde nationale dispose de BTR, missiles anti-char et missiles sol-air, les mortiers. En temps de paix, elle prépare les appelés à l'armée. En cas de guerre, c'est à elle qu'incomberait la mobilisation et la défense territoriale. La résistance armée serait combinée à la désobéissance civile, au refus de collaborer et à d'autres formes de défense non violente.

Un département de police des frontières, subordonné au ministère de l'Intérieur, est chargé de la sécurité de l'Etat aux frontières. Un département de Défense civile est

subordonné au ministère de la Défense nationale et responsable de la protection des citoyens en temps de guerre, pendant les crises et les situations d'urgence (également en cas d'accidents nucléaires).

Le deuxième principe clé du système de défense lituanien est la dissuasion, qui laisserait entendre que la Lituanie est capable de répondre rapidement à toute intrusion ou intervention militaire, et d'infliger des dommages matériels et psychologiques importants à un ennemi potentiel. Ses forces armées doivent donc être très mobiles et dotées d'armes modernes ainsi que de leurs propres systèmes de communication. Une très grande attention est, en outre, accordée aux systèmes modernes de contrôle de gestion du trafic aérien, aux systèmes de radars, à la défense aérienne, au renseignement et aux systèmes opérationnels de commandement, de contrôle et d'information.

L'armée de terre : la brigade d'infanterie motorisée " Loup d'acier " comprend six bataillons stationnés à travers le pays et équipés d'armes légères et de quelques véhicules de combat blindés (BTR-60, BRDM-2, M-42). Les missions des forces terrestres sont :

- de protéger la souveraineté de la Lituanie contre une agression venant de l'extérieur
- d'empêcher une invasion par des unités ou des formations armées non contrôlées
- d'intervenir en cas de guerre civile dans un pays voisin, de conflit armé entre pays voisins ou de concentration de troupes étrangères à proximité de la frontière lituanienne.

La marine est équipée de deux frégates légères de lutte anti-sous-marine Grisha-III ex-soviétiques (selon la classification de l'OTAN). Les missions des forces navales sont :

- la protection des eaux côtières et territoriales ainsi que le contrôle de la zone de pêche et des zones économiques adjacentes.

L'armée de l'air de plus de trente avions de transport (AN-26 ; AN-24) et de plusieurs avions d'attaque de fabrication tchèque (L-39 ; L-410).

- garantir l'inviolabilité territoriale ;
- coopération étroite avec les forces aériennes de Lettonie, d'Estonie et de Pologne;

Une nécessité importante, pour l'armée de la Lituanie sera d'être apte à travailler en étroite coopération avec les pays d'Europe occidentale dans le domaine de la sécurité et de la défense. L'une des principales questions se posant pour les décideurs lituaniens est de savoir comment restructurer leur armée en vue de la rendre compatible avec les forces militaires de type occidental. Cette tâche n'est ni mineure ni facile, sachant que la Lituanie construit ses forces de défense à partir de zéro. De nombreux officiers lituaniens, qui ont servi pendant des décennies dans l'armée soviétique et sont incapables, tendent à penser et à agir selon l'ancienne doctrine militaire soviétique et sont incapables d'apprendre les méthodes occidentales. La Lituanie souhaite vivement participer aux opérations internationales de maintien de la paix car elles lui permettraient de se familiariser avec les normes occidentales du point de vue de l'organisation, du cadre juridique, de la gestion et de l'équipement.

De nombreux officiers lituaniens (la nouvelle génération) qui n'ont pas servi dans l'ex-armée soviétique, maintenant apprennent dans les pays étrangers (en Allemagne, aux Etats-Unis, en Danemark, en Suède, en France). Les autres ont fini leurs études et ont recommencé leur service dans l'armée. Cela explique pourquoi la Lituanie voit un intérêt à

agir sous l'égide des Nations unies et / ou de l'OSCE pour le maintien de la paix, et en coopération avec l'OTAN et l'UEO dans ce domaine.

II- Coopération régionale (BALTBAT)

La consolidation de l'indépendance balte présente également des avantages politiques et stratégiques pour l'Ouest. L'ancien Premier ministre suédois, Carl Bildt, a très justement affirmé : " Les politiques de la Russie à l'égard des pays baltes seront le révélateur de sa nouvelle orientation et son attitude envers eux montrera la véritable nature son engagement vis-à-vis des normes et des principes internationaux ".¹

L'Occident a un impact limité sur les politiques russes envers l'Asie centrale et le Caucase. Par contre, ses politiques sont tout à fait capables d'influencer l'évolution de la région balte. Il faut avoir à l'esprit que, malgré ses préoccupations compréhensibles en matière de sécurité en ce qui concerne la région balte, la Russie devrait réaliser que ce qu'elle appelle son " étranger proche " de l'Ouest. De plus, avec l'élargissement de l'UE à la Finlande et à la Suède, les Etats baltes disposent de deux voix supplémentaires et fortes en faveur de leur souveraineté et de leur droit de renforcer leurs liens avec le cadre de sécurité occidentale. Les principaux facteurs qui stimulent la coopération dans le domaine de la sécurité et de la défense sont une perception commune des risques liés à la sécurité et un objectif commun en matière de politique extérieure de sécurité. Pour les Etats baltes, les principaux risques pesant sur leur sécurité extérieure tiennent à l'instabilité à l'Est, qui risque de se manifester de plus en plus sous formes diverses, comme l'immigration clandestine ou le passage illégal de troupes. Pour les trois Etats, qui ne bénéficient d'aucune garantie de sécurité réelle, les efforts en vue d'instaurer une coopération trilatérale en matière de politique et de sécurité peuvent être vus comme une entreprise collective visant à réduire les risques et à assurer la sécurité et la stabilité à l'entité subrégionale balte et au-delà.

La création d'un bataillon balte de maintien de la paix (BALTBAT) a nécessité de très nombreux échanges de vues. Les trois ministres de la Défense baltes se sont réunis le 13 septembre 1993, à la suite de quoi ils ont publié une déclaration trilatérale sur la coopération dans le domaine de la sécurité et de la défense, faisant référence à une coopération future pour une unité commune de maintien de la paix. Le 15 février 1994, ils se sont rencontrés à Riga, où les discussions ont porté sur la coopération des pays baltes en matière de défense, notamment sur la création éventuelle du BALTBAT. Un groupe de travail trilatéral a alors été mis sur pied pour élaborer les documents nécessaires à sa formation. Il a également été décidé que les pays nordiques et la Grande-Bretagne en coordonneraient l'entraînement. A l'invitation des autorités danoises, une équipe d'officiers lituaniens s'est rendue au Danemark pour observer l'entraînement des soldats de la paix (du 21 février au 5 mars 1994) ; ils se sont rendus en Croatie pour se familiariser avec les activités sur le terrain des bérets bleus danois. En outre, le 17 juillet 1994, deux sections danoises sont arrivées en Lituanie pour y conduire une formation commune au maintien de la paix. Le premier stade a duré deux semaines sur le terrain d'entraînement de l'armée lituanienne à Rukla. Au début du mois d'août 1994, les stagiaires sont partis pour le Danemark où la formation s'est poursuivie, à la suite de quoi les soldats baltes de la paix, fraîchement formés, ont rejoint le bataillon danois de la FORPRONU en Croatie. Au début de février 1995, la section engagée a été remplacée par la deuxième section lituanienne de soldats de la paix.

¹. Carl Bildt, " The Baltic Litmus Test ", Foreign Affairs, septembre-octobre 1994, vol. 73. n.5, p.72.

L'engagement croissant des Etats nordiques dans la création du BALTBAT a été reflété par le communiqué du 3 mai 1994, dans lequel les ministres danois, finnois, norvégien et suédois de la Défense confirmaient leur appui à cette initiative. Le 11 septembre, les ministres britannique, scandinaves et baltes de la Défense se sont rencontrés à Copenhague, où ils se sont entendus sur un mémorandum d'accord concernant " la coopération pour la création d'un bataillon balte de maintien de la paix ". Il a été convenu de fournir un appui et une aide au BALTBAT dans des domaines tels que l'entraînement au maintien de la paix, l'enseignement de l'anglais, la formation militaire de base et la formation pour les unités des Nations unies.

Un accord trilatéral entre l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie sur la création de l'unité commune a finalement été signé par les trois premiers ministres pendant leur réunion du 13 septembre 1994. Bien que ce bataillon ait peu de chance de se développer en une force militaire majeure, le BALTBAT représente une étape concrète vers la coordination des efforts de défense des ces Etats et pour le rapprochement de leur système de défense de ceux de l'Ouest. Le 8 février 1995, les trois présidents des Etats baltes ont officiellement ouvert le Centre d'entraînement du bataillon balte à Adazi, en Lettonie.

Outre la formation d'un élément significatif de la sécurité et de la politique de défense des Etats baltes, la création du BALTBAT est un message révélateur pour Moscou : les trois Etats baltes oeuvrent désormais ensemble pour gérer leur sécurité et les Etats occidentaux leur fournissent une aide capitale. Ces récents développements peuvent difficilement être invoqués par Moscou pour se plaindre : la mission du BALTBAT, qui est trop petit pour menacer la Russie, est le maintien de la paix et ne sert bien entendu aucun objectif agressif ou offensif. A de nombreux égards, l'initiative du BALTBAT envoie un message politique et représente un pas significatif vers l'intégration dans les structures de sécurité occidentales. La politique de sécurité lituanienne a d'emblée poursuivi deux objectifs. Premièrement, pour faire connaître les intérêts de la Lituanie, Vilnius devrait étendre sa présence en Europe et dans le monde, en développant un vaste réseau de relations internationales et régionales, et en devenant un partenaire actif ou un membre de toutes les organisations économiques, politiques et sécuritaires appropriées. En approfondissant sa coopération bilatérale et multilatérale sur les questions de défense et de sécurité, la Lituanie devrait faire comprendre qu'elle ne se considère pas comme neutre, mais que sa priorité est de devenir membre à part entière de l'OTAN et de l'UE/UEO. Deuxièmement, et en parallèle avec son premier objectif de politique étrangère, Vilnius devrait établir de bonnes relations avec les pays voisins tels que les deux autres pays baltes, les Etats scandinaves, la Pologne, la Russie et la Biélorussie.

Dans le projet de recommandation sur la coopération dans les domaines militaire et de la sécurité dans la région de la mer Baltique l'Assemblée stipule ce qui suit :

- Reconnaissant qu'il est urgent de s'accorder sur une politique européenne de sécurité et de défense dans la région de la mer Baltique ;

- Notant que le Danemark a déjà établi d'étroites relations avec les Etats baltes, notamment la Lituanie, afin d'aider ces pays, par des programmes de coopération militaires précis, à mettre sur pied des forces armées ;

- Reconnaissant qu'en raison de sa position stratégique dans la région de la Baltique, la Pologne aura un rôle important à jouer dans tout accord de sécurité concernant cette région ;

-Se félicitant de la création du BALTBAT, le bataillon mixte de maintien de la paix des pays baltes qui, avec la coopération des pays nordiques, du Royaume-Uni, des Etats-

Unis, de l'Allemagne, de la France et des Pays-Bas, devrait devenir une unité pleinement entraînée et équipée d'ici 1997-98.²

III- Cheminement vers l'OTAN

Il convient de préciser que la Lituanie, comme la plupart des autres Etats d'Europe centrale, considère l'OTAN comme le principal garant de la sécurité en Europe. Elle craint la résurgence de la Russie, tout en soulignant l'absence d'une architecture de sécurité efficace pour la région. Il n'est donc pas surprenant que, dans cette atmosphère de dérive, la Lituanie se raccroche à ce qui symbolise le plus l'appui qu'elle recherche, et qu'elle considère l'appartenance à l'OTAN comme une assurance capitale contre l'inconnu. Par sa candidature à l'OTAN, la Lituanie non seulement souhaite obtenir des garanties de sécurité, mais aussi exprimer sa volonté de contribuer à la sécurité européenne en général.

Les Etats d'Europe centrale attachent une grande valeur à l'appui politique qu'apportent l'OTAN et ses Etats membres en formant le cadre où peuvent être traitées conjointement les questions de sécurité par l'intermédiaire du Conseil de coopération nord-atlantique (CCNA). Pour la Lituanie, ainsi que pour les autres Etats baltes, le CCNA est très précieux car elle peut tirer parti de l'aide de l'OTAN pour mettre sur pied les structures militaires des Etats baltes, garantissant ainsi que le modèle occidental de contrôle démocratique est appliqué à ses forces de défense baltes. Pendant le processus de coopération et de consultation, l'accent est mis sur la sécurité et les questions qui lui sont liées, notamment le maintien de la paix, la planification de défense, les relations civilo-militaires démocratiques et leur interaction dans la gestion et le contrôle du trafic aérien. La Lituanie appuie la politique du CCNA promouvant la transparence entre les Etats européens. En même temps, cela a révélé les limites du CCNA, qui ne tient pas compte de la diversité qui règne dans la région de l'ex-Pacte de Varsovie, où se posent des problèmes de sécurité et de stabilité. Tous les pays d'Europe centrale continuent donc de se demander si, et dans quelle mesure, l'OTAN est prête à répondre à de nouveaux défis, à entreprendre de nouvelles missions et à projeter son influence au-delà de la zone couverte aujourd'hui par son traité. Il conviendrait également de mentionner qu'il importe pour les Etats baltes d'instaurer des liens étroits avec l'OTAN pour des raisons qui vont au-delà des motifs strictement ou indirectement militaires. Dans la région balte, on sait très bien que l'engagement auprès de l'OTAN aura un impact direct très positif sur la sécurité économique des Etats d'Europe centrale, puisque des relations étroites avec l'OTAN sont considérées comme un élément de stabilité et qu'elles sont censées à ce titre rendre la région plus séduisante pour les investisseurs occidentaux.

Les Etats baltes peuvent rejoindre l'OTAN de deux manières : en devenir membre à part entière, ou opter pour une solution intermédiaire pouvant inclure quelque forme de garantie de sécurité, éventuellement liée à une adhésion progressive à l'Alliance. Cette dernière option signifierait au moins des garanties de sécurité moins fermes dans un premier temps et qu'ils passeraient par des étapes intermédiaires avant de devenir membres à part entière. Ayant réalisé que son adhésion à l'OTAN n'aura pas lieu dans un proche avenir, la Lituanie a choisi de développer ses liens politiques avec l'OTAN et d'oeuvrer activement au sein du CCNA et du Partenariat pour la Paix (PPP).

² Document 1494 16 novembre 1995 La coopération dans les domaines militaire et de la sécurité dans la région de la mer Baltique présenté par. M. Marten.

il est clair que le CCNA et le PPP constituent les instruments fondamentaux de la coopération entre l'OTAN et ses anciens adversaires à l'Est. Dès le départ, notre pays s'est félicité de l'initiative du PPP qu'il a considérée comme un complément concret du processus du CCNA, se taillant sur mesure les activités de coopération en fonction des besoins et des aspirations de chaque partenaire. Cette approche individuelle présente un grand intérêt pour les petits Etats tels que la Lituanie, qui doivent créer leurs structures militaires à partir de rien. Le Partenariat leur offre la possibilité d'adapter leurs forces aux tâches, aux structures et aux normes de l'OTAN, et de se préparer à en devenir membres en entreprenant des activités de coopération dans le domaine de la planification militaire, de l'entraînement et des exercices communs. Cela signifiera que les forces armées de la Lituanie atteindront dans une grande mesure les normes de compatibilité et pourront se joindre plus tard à l'OTAN en participant au maintien de la paix, et en menant, entre, autres, des opérations humanitaires et d'évacuation de réfugiés.³

Bien entendu, Vilnius reconnaît que de nombreuses difficultés demeurent, et que les forces militaires de la Lituanie ont encore du chemin à faire avant de pouvoir opérer conjointement avec leurs homologues de l'OTAN. Il est clair cependant que Vilnius a l'intention de parvenir à un degré suffisant d'interopérabilité avec l'OTAN en participant activement au fonctionnement du PPP. La Lituanie a introduit son Document de Présentation devant les hauts représentants de l'OTAN lors de la réunion ministérielle du CCNA qui a eu lieu à Istanbul en juin 1994, et elle a signé en novembre 1994 son Programme individuel, devenant ainsi le neuvième Etat partenaire. Il convient de mentionner que la Lituanie a été l'un des premiers pays à donner une réponse rapide et positive à la proposition de PPP.

Les forces armées de la Lituanie ont participé aux trois exercices de maintien de la paix du programme du PPP pendant la deuxième moitié de 1994 : en Pologne (un détachement), en mer de Norvège (une frégate légère), et aux Pays-Bas (un détachement). En outre, la Lituanie a été l'un des premiers à ouvrir un bureau à l'état-major de l'OTAN et à désigner un officier de liaison. Un représentant militaire lituanien a été mandaté pour la Cellule de coordination du Partenariat situé à Mons (Belgique).

- Nous voyons dans l'OTAN une alliance des Etats libres et développés du monde occidental, ouverte désormais aux autres Etats; ceux qui, hier encore, n'y avaient pas accès parce qu'ils étaient prisonniers d'un autre système. Maintenant que nous sommes devenus un Etat souverain et libre, nous avons le droit et la liberté de choisir, et nous avons fait résolument notre choix.⁴

IV- Relations avec l'UE et l'UEO

La Lituanie place ses relations avec l'UE et l'UEO et sa participation active au processus d'intégration européenne parmi les plus hautes priorités de sa politique étrangère. Le 7 mars 1994, le Conseil ministériel européen a adopté un mandat pour négocier un accord de libre-échange entre la Lituanie et l'UE. Il a également été confirmé que Bruxelles négocierait le plus rapidement possible un accord européen avec la Lituanie, et avec les autres Etats baltes, reconnaissant ainsi que l'objectif final de pays Baltes est l'appartenance à l'Union européenne. Le sommet de l'UE à Corfou en juin 1994 a réaffirmé que l'Union avait l'intention d'intégrer les Etats baltes. L'accord de libre-échange entre la

³ Document 1494 le 16 novembre 1995 La coopération dans les domaines militaire et de la sécurité dans la région de la mer Baltique présenté par. M. Marten.

⁴ Revue : Politique Internationale 75 de 1997, entretien avec Président du Parlement V. Landsbergis, Lituanie.

Lituanie et l'UE signé le 18 juillet 1994 est entré en vigueur le 1er janvier 1995. L'ouverture des négociations sur un Accord européen a eu lieu à Bruxelles le 15 décembre 1994. Les accords européens conclus le 12 juin 1995 entre les Etats baltes et l'UE montrent eux aussi qu'avec l'entrée de la Suède et de la Finlande dans l'Union, la région de la Baltique revêt de plus en plus d'importance pour l'UE. La Lituanie accueille l'adaptation d'une stratégie de pré-adhésion des pays d'Europe centrale, approuvée lors du sommet de l'UE à Essen en décembre 1994, avec d'autant plus d'intérêt que les Etats baltes ont été explicitement inclus dans ce processus, qui a pour objet de renforcer leurs liens avec l'Europe centrale pour les préparer à une future adhésion.

L'initiative de l'UE a pris la forme d'une conférence d'ouverture, suivie par des négociations bilatérales entre les pays d'Europe centrale sur des accords de bon voisinage. Certains de ces Etats ont estimé que " des liens économiques plus étroits avec l'Union européenne étaient une façon plus efficace de garantir la stabilité en Europe centrale qu'une conférence sur la paix ".⁵ Le fait que la Lituanie ait signé des accords avec la Pologne, la Lettonie, la Biélorussie et la Russie a confirmé son image d'Etat stable. Après son adaptation le 20 mars 1995 à Paris, le Pacte de stabilité en Europe a clairement démontré l'intérêt de l'approche régionale.

L'année 1994 a été très fructueuse pour la Lituanie en ce qui concerne le développement de ses relations avec l'UEO. Vilnius attache une importance particulière à ses relations avec l'UEO, dont personne n'ignore le rôle croissant au sein de la nouvelle architecture de sécurité européenne. La Lituanie considère le resserrement des liens avec l'UEO comme une façon d'élargir la zone de stabilité et de sécurité de l'Europe occidentale aux pays d'Europe centrale, aux yeux desquels la consultation et la coopération avec cette Organisation représentent la première étape de leur intégration dans la future structure de sécurité de l'Union européenne. La décision prise le 9 mai 1994 par l'UEO d'instaurer des liens institutionnels plus étroits avec les neuf Etats d'Europe centrale (Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et République Tchèque) en leur accordant un statut d'associé partenaire a été à cet égard un grand pas en avant. Cette initiative a elle aussi montré à quel point, la politique de l'UEO vis-à-vis de l'Europe centrale diffère de celle de l'OTAN. La politique adoptée par l'Alliance consiste à ne pas faire de distinction officielle entre les pays d'Europe centrale et les Etats successeurs de l'Union soviétique. Tous les associés partenaires contribuent aujourd'hui activement à l'élaboration de ce que l'on appelle le " Livre Blanc " sur la défense européenne, qui est actuellement préparé par le Conseil permanent de l'UEO. En outre, actuellement des relations politico-militaires concrètes prennent forme (par exemple l'invitation à désigner des Forces relevant de l'UEO et à nommer un officier de liaison pour la Cellule de planification de l'UEO).

L'Assemblée recommande au Conseil :

1. De prévoir la création, au sein de l'UEO, d'un organisme chargé de coordonner et d'établir les priorités relatives à l'aide militaire apportée par ses membres, ses membres associés et ses observateurs aux Etats baltes ;

2. D'inviter la Cellule de planification de l'UEO à entamer et à coordonner la planification opérationnelle de la << force permanente de la mer Baltique >>, une fois celle-ci mise en place, en tenant compte du fait que les missions de cette force devraient comporter le contrôle des frontières, la surveillance de l'application des réglementations relatives aux pêcheries et à l'environnement, le contrôle de la navigation, la recherche et le sauvetage ;

⁵ Financial Times, le 11 décembre 1993 "Actions agreed over frontiers ", L. Barber.

3. De soutenir la création d'un Centre d'information de l'UEO dans l'une des capitales des Etats baltes.⁶

Conclusion : Politique de défense à venir.

Il est clair que, comme les autres pays baltes, la Lituanie n'a aucune garantie de sécurité allant au-delà des dispositions internationales de droit et de justice, lesquelles, du reste, ne se sont jamais avérées très efficaces dans des situations de crise. La priorité de la politique de sécurité lituanienne est donc de renforcer la souveraineté et l'indépendance de l'Etat. Il y a encore beaucoup à faire pour convaincre la communauté internationale que ces nouveaux venus sur la scène internationale ne poseront aucun problème ni ne créeront aucun risque pour la stabilité et la sécurité globale de l'Europe. Notre pays devrait développer ses institutions démocratiques, en organisant des élections libres et démocratiques, en garantissant les droits de l'homme et ceux des minorités ethniques et en instaurant des principes de contrôle démocratique des forces armées. Ce sont des objectifs clés si notre pays souhaite maintenir son image de pays stable. Maintenant, comme ils n'ont pas de solides garanties de sécurité, tous les Etats baltes devraient oeuvrer activement pour créer des forces nationales indépendantes, capables dans un proche avenir de contrôler leur territoire et, à long terme, de faire leur possible pour le défendre de façon raisonnable ; cela serait dans leur propre intérêt et dans, celui des autres Etats de la région. L'objectif final est la capacité de défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Lituanie, ainsi que la compatibilité de son système de défense avec ceux des pays de l'OTAN. La Lituanie devrait alors chercher à réduire et finalement supprimer les tensions et les menaces externes qu'elle subit, à instaurer des relations de bon voisinage avec tous les pays adjacents, à être prête à prendre sa part de responsabilité et du fardeau de la sécurité européenne et mondiale, et à promouvoir la coopération avec les deux autres Etats baltes.

Ce dont la Lituanie a besoin est de faire partie le plus vite possible de l'Europe, de plus en plus intégrée, qui se profile. N'ayant pas la puissance militaire nécessaire pour se défendre, elle devrait fonder sa politique de sécurité sur une participation active toutes les institutions européennes existantes, au regard notamment de sa future adhésion à l'OTAN, à l'UE et à l'UEO. Toutes les ouvertures à l'Ouest faites par la Lituanie devraient être associées à la normalisation des relations avec la Russie, et à la promotion de la stabilité et de la confiance au sein de l'OSCE. La Russie est notre voisine, mais une voisine pour la coopération, pas pour l'absorption. Nous ne voulons à aucun prix revenir dans son giron car nous sommes déjà, et je l'affirme haut et fort, dans l'espace européen.⁷

Les mécanismes européens communs, conçus pour accroître la sécurité et la stabilité, de même que les activités de l'OTAN comme organisation transatlantique, sont d'une importance cruciale pour les efforts visant à neutraliser les menaces auxquelles la Lituanie est confrontée. Notre participation au Conseil de coopération nord-atlantique (CCNA) est, dès lors, absolument essentielle.

⁶ Document 1494 le 16 novembre 1995 La coopération dans les domaines militaire et de la sécurité dans la région de la mer Baltique présenté par. M. Marten. p. 318.

⁷ Revue: Politique Internationale n° 75 de 1997, entretien avec le Président du Parlement V. Landsbergis, Lituanie, p. 188.

BIBLIOGRAPHIE

- Les Etats baltes : sécurité et défense après l'indépendance, auteurs E. Bajarunas, M. Haab et I. Viksne, périodique-cahiers de chaillot-numero 19 Paris-juin 1995.
- Relations bilatérales en Europe centrale et orientale : impact de l'élargissement, auteurs P. Dunay, O. Pavliuk et W. Zajaczkowski, périodique-cahiers de chaillot-numero 27 Paris-juin 1997.
- Le pivot géographique de l'histoire, auteur H. Mackinder, revue espaces stratégiques-numero 55 Paris-3ème trimestre 1992.
- Pays-Baltes : un grand besoin de sécurité, C.Viviane, revue RDN-numero 12 1996.
- L'élargissement de l'OTAN et l'indivisibilité de la sécurité en Europe : une perspective lituanienne, auteur C. Stankevicius, revue de l'OTAN-numero 5 1996.
- Une politique européenne de défense-la transformation de l'OTAN. La conférence sur la CSCE. La situation en Russie. La position des Etats Baltes. Revue-Assemblée de l'UEO-numéro 1445 1994.
- Entretien avec V. Landsbergis, Lituanie : dans l'ombre d'un géant malade, revue Politique Internationale-numero 75 1997.
- La coopération entre les Etats baltes : une perspective lituanienne, auteurs V. Purlys et G. Vilkelis, revue de l'OTAN-numero 5 1995.
- La coopération dans les domaines militaire et de la sécurité dans la région de la mer Baltique, auteur Marten, périodique-Union de l'Europe occidentale, numéro 1494 1995.
- La coopération balte, auteur Walch Jacques, revue-RDN numéro-6 1996.
- La politique étrangère des Etats baltes, auteur Kionika Riina Ruth, revue-Politique Etrangere numéro-1 1994.

ANNEXE

1- Organisation de la sécurité en Europe

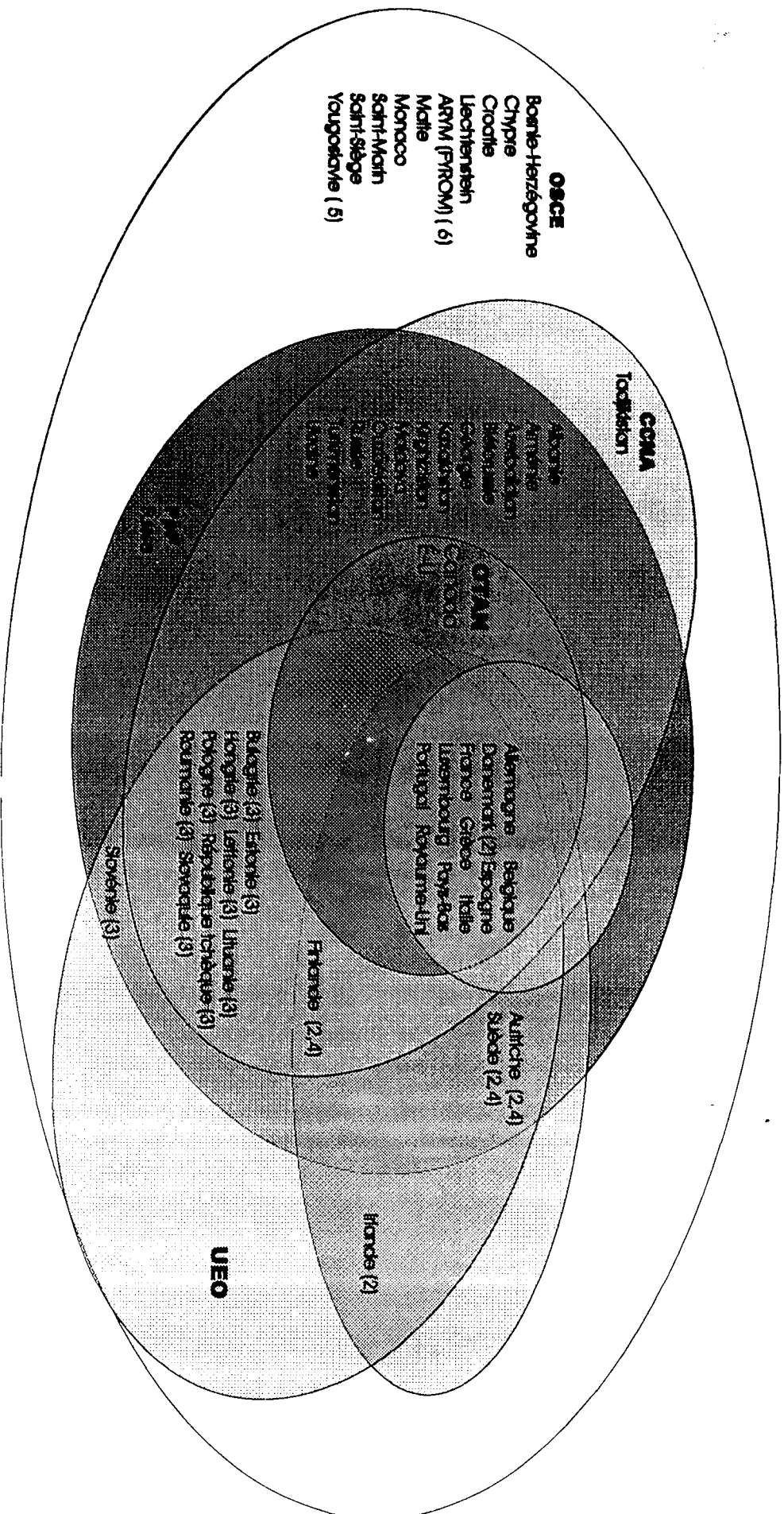
2- Les voisins de la Lituanie

3- Les pays d'Europe avec qui la Lituanie développe une capacité défensive de la sécurité

4- La carte des pays qui participent dans les différentes organisations de sécurité en Europe

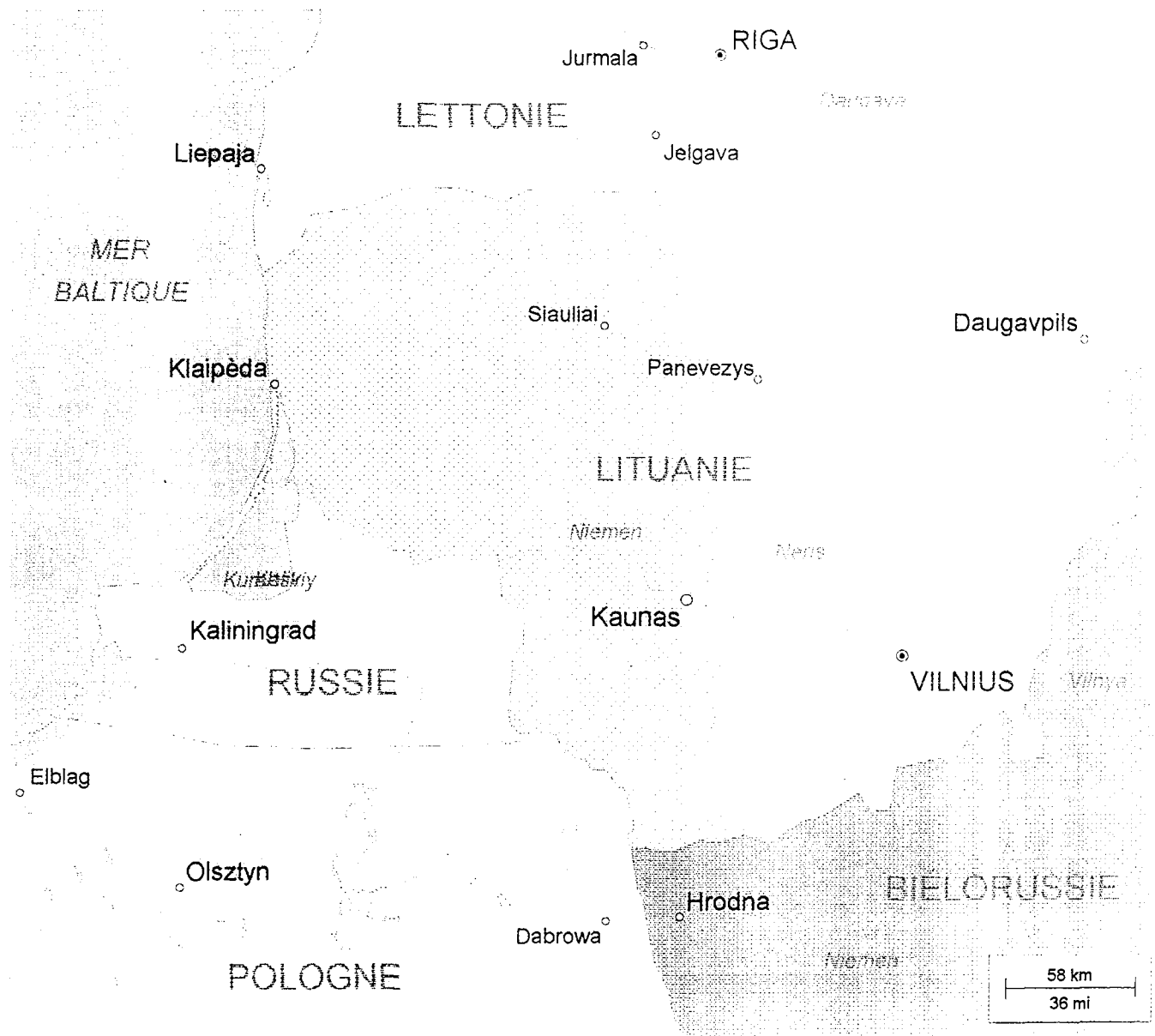
5- Composition ethnique (4 millions)

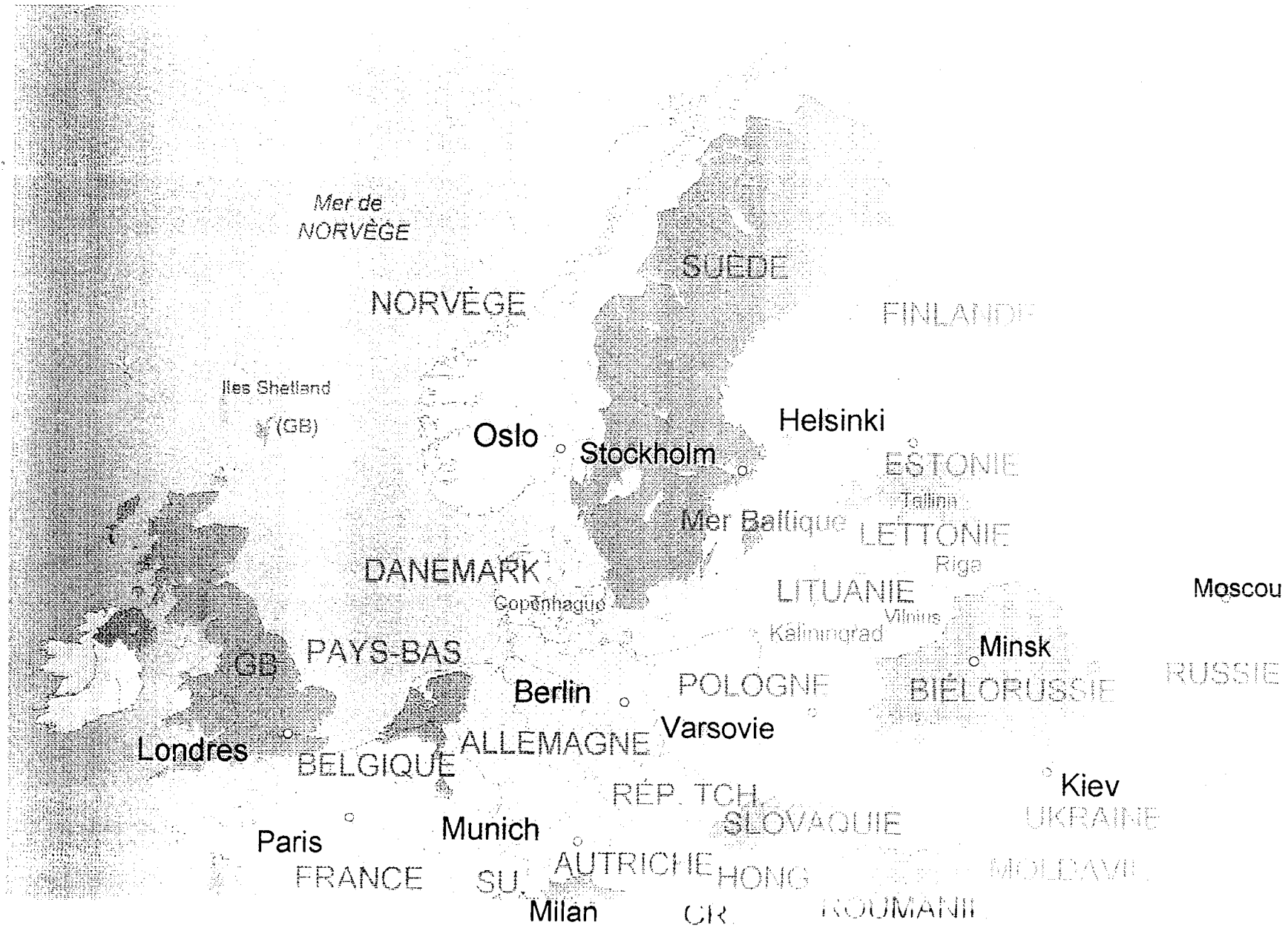
Organisations de sécurité en Europe



- UE : Union européenne
- CCNA : Conseil de coopération Nord-Atlantique
- OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
- OSCE : Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
- Pop : Partenariat pour la paix
- UEO : Union de l'Europe occidentale

- (1) : Membres associés
- (2) : Observateurs
- (3) : Associés partielles
- (4) : Observateurs au CCNA
- (5) : Adhésion suspendue
- (6) : Observateur à l'OSCE







Composition ethnique (4 millions)

- Lituaniens - 81 %
- Russes - 7 %
- Polonais - 7 %
- Biélorusses, Juifs, Tatares - 5 %

Langue: le lituanien (langue indo-européenne)

Religion: tradition catholique à 80 %